

85/256 DU 4/3/85

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE
LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET n° /MTRFPPS/DGTFP/
DFP/22021 Portant intégration et
nomination de Madame FOUKISSA
née IBOURITSO Mélanie dans les
cadres de la catégorie A, hiérar-
chie I des services sociaux
(Enseignement).

Le Premier Ministre

- (/ I N S : (/u la constitution du 8 Juillet 1979;
(/u l'ordonnance n°019/84 du 23-8-1984 portant modification
de certaines dispositions de la constitution du 8-7-1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonc-
tionnaires;
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires;
D.G.P. (/u le décret n°67/304 du 30-9-1967 modifiant le tableau hié-
rarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et
remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n°
64-165 du 22.5.1964;
(/u le décret n°62/130/FP du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n°62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3.2.1962
portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n°62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n°63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 §
8 ;
D.G.P. (/u le décret n°67/50 du 24.2.1967 réglementant la prise d'ef-
fet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclas-
sements;
(/u le décret n°74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n°62/196/FP du 5.7.1962 fixant les éche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n°84/856 du 8.3.1984 portant nomination du Pre-
mier Ministre;
(/u le décret n°84/858 du 13.3.1984 portant nomination des
Membres du Gouvernement;
(/u le décret n°84/860 du 20.8.1984 portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement; .../...

Y.J.

(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressée;
(/u l'Attestation de fin d'Etudes n°5329/HEM/DGROC/DOE/du 3
Octobre 1984:

DECRETE :

Article 1er. En application des dispositions du décret n°67/304 du 30 -
09 - 1967 susvisé, Madame FOUKISSA née IBOURITSO Hélène, née le 12 Avril
1951 à Brazzaville, titulaire de la Licence d'Histoire, obtenue à l'Univer-
sité Jean MOULIN (France), est intégrée dans les cadres de la catégorie A
hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) et nommé au grade de
Professeur de Lycée Stagiaire indice 790.

Article 2. L'intéressée est mise à la disposition du Ministère de l'Ensei-
gnement Secondaire et Supérieur.

Article 3. Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effec-
tive de prise de service de l'intéressée à la rentrée Scolaire 1984 - 1985
sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE , LE 4 MARS 1985

Par le Premier Ministre
Le Ministre de l'Enseignement
Secondaire et Supérieur

Daniel ABIRI.

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale

Angé Edouard POUNGUI.

Le Ministre des Finances
et du Budget.

Bernard COMBO MATSIOMA.

Itihi Ossétoumba LEXOUNZOU.

REPLIATIONS:

- JORPC.....1
- DGTEP/DEP.....3
- DFP/BST.....1
- DGB.....3
- HESS.....2
- DOSSIER.....1
- INT. INTERSSE.....1
- SSS/BO.....2